

**TARIFS EN VIGUEUR 2020**

<b>Formations</b>	<b>Tarifs en vigueur pour 2020</b>
YOGA, méditation et performance sportive	9 euros/ heure en financement personnel
PILATES	Formation Pilates module initial : Forfait 500 euros en financement personnel Formation Pilates module intermédiaire : Forfait 350 euros en financement personnel Formation Pilates petit matériel : Forfait 540 euros en financement personnel Tarif avec prise en charge 30 euros / heure.
Ingénieur et Coordonnateur de formation	Module 1 « Ingénierie de formation » : 350 euros en financement personnel Module 2 « Coordination de formation » : 350 euros en financement personnel  Pour les 2 modules : 600 euros en financement personnel
Préparateur Physique Coach Sportif	9 euros / heure en financement personnel Frais d'inscription : 35 euros
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de La Profession de Maître-Nageur Sauveteur	9 euros / heure en financement personnel
Certificat Complémentaire : Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 87 euros Frais d'inscription : 35 euros
Certificat Complémentaire : Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 87 euros Frais d'inscription : 35 euros
Certificat Complémentaire : Développer-Entreprendre	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 87 euros Frais d'inscription : 35 euros
Certificat de Spécialisation Activités d'Escalade	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 87 euros Frais d'inscription : 35 euros
Certificat de Spécialisation : Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 87 euros Frais d'inscription : 35 euros
Préparation au Probatoire du DE Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne	Préparation au probatoire : 9 euros/heure en financement personnel Probatoire blanc : 1 journée : forfait 75 euros en financement personnel Formule modulaire 1 : (4 x 2 jours + 2 tests blancs) : forfait 550 euros en financement personnel Formule modulaire 2 (bloc 1 débutant 2 x2 jours + 1 test blanc) : forfait 330 euros en financement personnel Formule modulaire 3 (bloc 2 confirmé débutant 2 x2 jours + 1 test blanc) : forfait 330 euros en financement personnel
BNSSA	9 euros / heure en financement personnel
Préformation	Module Transversal : forfait 495 euros en financement personnel Module renforcement 2 jours : forfait 80 euros en financement personnel Module renforcement 3 jours : forfait 120 euros en financement personnel
DE ALPINISME ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE- Module Culture Pyrénéenne	9 euros/heure en financement personnel

<b>Formations</b>	<b>Tarifs en vigueur pour 2020</b>
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention ACTIVITES DE LA FORME OPTION COURS COLLECTIFS-OPTION HALTEROPHILIE MUSCULATION	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention ACTIVITES AQUATIQUES DE LA NATATION	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS Bi-qualification L1 STAPS	PARCOURSUP
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS Bi-qualification spécialités Sports Collectifs mention Hand-Ball, Hockey sur gazon, rugby à XIII, Rugby à XV	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » Mention BASKET BALL Bi-qualification CC accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention MOTOCYCLISME	15.90 euros/heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention NATATION COURSE	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention RUGBY à XIII	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention RUGBY à XV	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention RUGBY à XV joueur professionnel en activité	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DE JEPS Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention VOLLEY BALL	10.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention PARAPENTE	14.80 euros /heure Frais généraux : 172.35 euros
DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention CANOË KAYAK EN EAU CALME	12.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention CANOË KAYAK EN EAU VIVE	12.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
Formation Générale Commune aux métiers des sports de montagne	Forfait 220 euros en financement personnel
DE Alpinisme Accompagnateur en Moyenne Montagne	UF2 et UF 5 : 12.30 euros/heure en financement personnel Parcours complet délocalisé forfait : 4815.50 euros en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros
DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle, mention développement de projets, territoires et réseaux sportifs » (DPTR)	12.30 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DES JEPS Directeur de structure et de projets sportifs Bi-qualification Executive Bachelor en Management de Toulouse Business School	15 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros
DES JEPS spécialité « performance sportive » mention VOLLEY BALL	13 euros / heure en financement personnel Frais généraux : 172.35 euros Frais d'inscription : 65 euros

## DOCUMENT CREPS TOULOUSE FINANCEMENTS POSSIBLES PAR FORMATION

YOGA, méditation et performance sportive				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

PILATES				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

INGENIEUR ET COORDONNATEUR DE FORMATION Module 1 : Ingénierie de formation				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

INGENIEUR ET COORDONNATEUR DE FORMATION Module 2 : Coordination de formation				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

PREPARATEUR PHYSIQUE – COACH SPORTIF				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE : DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE : ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE : DEVELOPPER-ENTREPRENDRE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT DE SPECIALISATION : ACTIVITES D'ESCALADE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

CERTIFICAT DE SPECIALISATION : SAUVETAGE ET SECURITE EN MILIEU AQUATIQUE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

PREPARATION AU PROBATOIRE du DE ALPINISME ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

BNSSA				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne



PREFORMATION				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DE ALPINISME ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE – Module Culture Pyrénéenne				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

BPJEPS ACTIVITES DE LA FORME				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Plan Régional de formation	Conseil Régional Occitanie	Demandeurs d'emploi	Etre inscrit à pôle emploi	Prendre rendez-vous avec son conseiller pôle emploi Faire valider son projet de formation Se faire délivrer une fiche de prescription Cette fiche doit être remise à l'organisme de formation Après admission aux tests d'entrée, les parcours financés sont attribués
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes



BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Plan Régional de formation	Conseil Régional Occitanie	Demandeurs d'emploi	Etre inscrit à pôle emploi	Prendre rendez-vous avec son conseiller pôle emploi Faire valider son projet de formation Se faire délivrer une fiche de prescription Cette fiche doit être remise à l'organisme de formation Après admission aux tests d'entrée, les parcours financés sont attribués
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
PARCOURSUP		Lycéens		Faire le vœu de formation sur PARCOURSUP
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Plan Régional de formation	Conseil Régional Occitanie	Demandeurs d'emploi	Etre inscrit à pôle emploi	Prendre rendez-vous avec son conseiller pôle emploi Faire valider son projet de formation Se faire délivrer une fiche de prescription Cette fiche doit être remise à l'organisme de formation Après admission aux tests d'entrée, les parcours financés sont attribués
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS – Biquilification L1 STAPS				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
PARCOURSUP		Lycéens		Faire le vœu de formation sur PARCOURSUP

BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS Bi-qualification Spécialités SPORTS COLLECTIFS mentions Hand-ball, Hockey sur Gazon, Rugby à XIII, Rugby à XV				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
PARCOURSUP		Lycéens		Faire le vœu de formation sur PARCOURSUP
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

BPJEPS BASKET BALL				
Bi-qualification CC accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
PARCOURSUP		Lycéens		Faire le vœu de formation sur PARCOURSUP
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention MOTOCYCLISME				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention NATATION COURSE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes



DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention RUGBY à XIII				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention RUGBY à XV				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a>  Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention RUGBY à XV, réservé aux joueurs professionnels en activité				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention VOLLEY BALL				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS, PERFECTIONNEMENT SPORTIF, mention PARAPENTE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Plan Régional de formation	Conseil Régional Occitanie	Demandeurs d'emploi	Etre inscrit à pôle emploi	Prendre rendez-vous avec son conseiller pôle emploi Faire valider son projet de formation Se faire délivrer une fiche de prescription Cette fiche doit être remise à l'organisme de formation Après admission aux tests d'entrée, les parcours financés sont attribués
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF mention CANOE KAYAK en eau calme et en Eau vive				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
Apprentissage		Tout public	Etre âgé de moins de 30 ans Dérogation pour les travailleurs handicapés	Trouver un employeur en adéquation avec le contenu de la formation Signer le contrat d'apprentissage au plus tard 3 mois après le début de la formation. L'adresser en 3 exemplaires au CFA Sport Occitanie
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne
Contrat de professionnalisation	OPCO branche sport (AFDAS)	Tout public		Trouver un employeur
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes



FORMATION GENERALE COMMUNE aux métiers des sports de MONTAGNE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DE ALPINISME ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée - Valider
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DEJEPS Développement de projets, Territoires et Réseaux Sportifs (DPTR)				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée - Valider
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;</li> <li>▸ les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.</li> </ul>	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
SESAME	DRJSCS Occitanie	Jeunes de – de 26 ans	Etre âgé de – de 26 ans Résider en Occitanie Résider en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou en Quartier Politique de la Ville (QPV)	Aucune démarche particulière. La somme attribuée est en moyenne de 2000 €.
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DESJEPS DIRECTEUR DE STRUCTURE ET DE PROJETS SPORTIFS Bi-qualification Executive Bachelor en Management de Toulouse Business School				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne

DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE mention VOLLEY BALL				
Dispositif	Organisme	Public ciblé	Conditions	Comment
Compte personnel de Formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations	Tout public	Avoir déjà travaillé et avoir acquis des droits CPF	Créer un compte sur <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive">https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive</a> Rechercher la formation souhaitée Valider
CPF de transition professionnelle	FONGECIF ou OPCO de branche	Salariés hors secteur sport	Justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze mois dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. L'ancienneté s'apprécie à la date de départ en formation du salarié.  Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD (conditions similaires à l'ancien congé individuel de formation).  La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour : ► les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ; ► les salariés licenciés pour motif économique ou pour inaptitude, n'ayant pas suivi de formation entre leur licenciement et leur nouvel emploi.	Demander l'accord à son employeur Télécharger le dossier sur le site du FONGECIF ou OPCO de la Région de l'employeur Adresser au CREPS la partie du dossier à compléter Compléter et faire compléter à l'employeur les autres parties du dossier
Aide individuelle à la formation (AIF)	POLE EMPLOI	Demandeurs d'emploi	Etre demandeur d'emploi	Fournir à l'organisme de formation son identifiant pôle emploi L'organisme de formation saisit le devis sur la plateforme Pôle emploi
Aide pour les travailleurs indépendants	AGEFICE	Travailleurs indépendants	Etre inscrit à l'URSSAF ou à la Sécurité Sociale des Indépendants en qualité de travailleurs non-salariés	Se créer un compte : <a href="https://communication-agefice.fr/inscription/">https://communication-agefice.fr/inscription/</a> Suivre les étapes
Aide pour les travailleurs indépendants	FIFPL	Travailleurs indépendants	Être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant Ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers Etre enregistré sous un code NAF dépendant du FIF PL	Se créer un compte : <a href="https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge">https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge</a> Suivre les étapes
Plan de formation entreprise	OPCO branche sport (AFDAS)	Salariés secteur sport	Etre salarié secteur sport (association/club/comité/fédération...) (CDD ou CDI/temps plein ou temps partiel) sans obligation d'ancienneté L'employeur doit adhérer à l'AFDAS	Faire une demande de financement en ligne